



SOUS PREFECTURE  
DE DOUAI  
16 MAI 2019  
ARRIVEE

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

# NOTICE EXPLICATIVE

# VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019



**Sin le Noble**  
proche de vous

Vu pour être annexé à la délibération  
n°28347/2019 du Conseil municipal  
du 13 mai 2019  
Le Maire  
**Christophe DUMONT**

- L'exercice 2018 se solde par un résultat global excédentaire de **6 221 781,82 €** en très nette progression par rapport aux exercices antérieurs à 2014. Ce résultat intègre les résultats de clôture au 31 décembre 2018 des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser.
- Lors de la présentation du compte administratif 2015, la conclusion avait été « Cette amélioration doit être confirmée par une deuxième année consécutive de bons résultats prouvant une amélioration structurelle ». L'objectif alors fixé d'une gestion maîtrisée des finances de notre commune pauvre, et aux finances particulièrement fragiles, est donc rempli puisque depuis maintenant 4 ans, l'excédent de fonctionnement est supérieur à 2 000 000 €. Il est même de 6 826 933,87 € pour l'exercice 2018. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève lui à 6 221 781,82 €.
- L'historique des résultats depuis 2011 est le suivant :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultats	562 440 €	- 1 403 636 €	547 363 €	828 236 €	2 202 875 €	2 018 090 €	4 795 114,95 €	6 221 781,82€

- Les résultats de l'exercice 2018 s'établissent comme suit :

	Rappel 2014		Rappel 2015		Rappel 2016		2017		2018	
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	1 594 655,84 €		2 566 932,92 €		2 188 289,74 €		1 732 727,58 €		3 075 980,62 €	
Résultat antérieur reporté	547 363,81 €		828 236,77 €		2 202 875,87 €		2 018 225,67 €		3 750 953,25 €	
<b>Résultat de clôture de Fonctionnement</b>	<b>2 142 019,65 €</b>		<b>3 395 169,69 €</b>		<b>4 391 165,61 €</b>		<b>3 750 953,25 €</b>		<b>6 826 933,87 €</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-118 895,54 €		2 846 843,20 €		531 689,33 €		4 049 667,90 €		- 2 862 037,13 €	
Résultat antérieur reporté	-1 695 590,34 €		- 1 814 485,88 €		1 032 357,32 €		1 564 046,65 €		5 613 714,55 €	
<b>Résultat de clôture d'investissement</b>	<b>-1 814 485,88 €</b>		<b>1 032 357,32 €</b>		<b>1 564 046,65 €</b>		<b>5 613 714,55 €</b>		<b>2 751 677,42 €</b>	
<b>Restes à réaliser en investissement</b>										
Recettes	2 163 400,00 €		2 682 000,00 €		2 458 704,60 €		1 870 599,74 €		2 053 969,55 €	
Dépenses	1 662 697,00 €		4 906 651,14 €		6 395 826,44 €		6 440 152,59 €		5 410 799,02 €	

**A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**Les recettes se sont élevées à 21 494 953,90 € en 2018 soit une hausse de 1 276 764,10 € représentant une variation de 6,31%.**

Cette augmentation conséquente provient, en fait, de la vente d'un foncier qui fait gonfler le chapitre 77 des produits exceptionnels à 1 382 843,72€. Neutralisation faite de ces produits exceptionnels, les recettes seraient en fait en légère diminution en raison notamment de la baisse du chapitre 74 « dotations et participations ».

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2016	Pour mémoire Réalisé 2017	Remarques
013-Atténuation de charges	138 799,35€	83 527,18 €	153 645,53 €	Retrace les remboursements sur les fluides (eau, électricité) et sur les rémunérations du personnel (ces derniers constituent l'essentiel de ce poste avec 87 862,83€ même s'ils sont en baisse de quasi 20 000€).
70-Produits du domaine et des services	674 795,79€	847 486,04 €	729 761,54 €	Légère baisse des recettes de 54 965,75€.
73-Impôts et taxes	9 164 600,29€	8 604 470,81 €	8 910 363,77 €	A l'inverse des autres communes, ce n'est pas la principale recette ce qui implique la classification de la ville comme une ville « défavorisée » qui bénéficie donc de dotations de péréquation. Les contributions directes et l'attribution de compensation sont en hausse comme la DSC et la taxe additionnelle sur les droits de mutation alors que la taxe sur l'électricité et la taxe sur la publicité extérieure sont en baisse.
74-Dotations et participations	10 004 325,52€	9 481 875,40 €	10 219 988,10 €	Ce poste qui représente plus de 50% des recettes de fonctionnement du budget communal est en légère baisse de 2,11% (-215 K€). La DGF est en baisse de 7 008€ et la Dotation Nationale de Péréquation en baisse de 24 679€ quand la DSU augmente de 103 178€.
75-Produits de gestion courante	129 584,73€	149 146,59 €	134 471,98 €	Enregistre essentiellement les revenus des immeubles loués.
76-Produits financiers	4,5€	5,25 €	5,40 €	-
77-Produits exceptionnels	1 382 843,72€	107 613,72 €	63 548,28 €	Constitué essentiellement des produits des cessions immobilières (art 775) provenant de la vente de la place du cirque pour 1 338 532€.
042-Transfert entre sections (ordre)	-	-	6 405,20 €	-
<b>002-Excédent ordinaire reporté</b>	<b>3 750 953,25€</b>	<b>2 202 875,87 €</b>	<b>2 018 225,67 €</b>	
	<b>21 494 953,90€</b>	<b>19 274 124,99 €</b>	<b>20 218 189,80 €</b>	

**B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Elles s'élèvent à 18 418 973,28€ en 2018 soit une baisse de 66 588,94€.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2016	Pour mémoire Réalisé 2017	Remarques
011-Charges à caractère général	3 932 703,44€	3 716 795,78 €	3 773 850,57 €	Fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services.
012-Charges de personnel	11 327 988,21€	11 280 794,16 €	11 444 451,09 €	Comme annoncé lors des différentes discussions budgétaires, ce poste a légèrement baissé en 2018.
65-Charges de gestion courante	1 048 471,51€	1 117 858,97 €	1 119 908,20 €	Ce chapitre comptabilise notamment les subventions aux associations et la subvention au CCAS. Cette dernière s'élève à 570 000€ et reste supérieure à celle de 2013 où elle n'était que de 523 300€.
66-Charges financières	384 747,97€	378 534,93 €	343 710,76 €	Représentent les intérêts d'emprunt.
67-Charges exceptionnelles	8 211,39€	125 442,64 €	12 658,94 €	
042-Transfert entre sections (opérations d'ordre)	1 716 850,76€	466 408,77 €	1 790 882,66 €	Constatent traditionnellement les dotations aux amortissements et aux provisions. Mais une inscription de 1 338 532€ à l'article 675 « valeurs comptables immobilisations cédées » explique cette somme conséquente.
023-Virement à la section d'investissement	/	/	/	
	18 418 873,28€	17 085 835,00 €	18 485 462,22 €	

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 est de 3 075 980,62€ soit une hausse de 1 340 811,57€ par rapport à 2017 en raison de produits exceptionnels pour 1 382 843,72€. Déduction faite de l'augmentation des produits exceptionnels, l'excédent 2018 serait quasi identique à celui de 2017, symbole de stabilité et reflet d'une gestion pilotée, maîtrisée et sécurisée des finances communales.

En intégrant l'excédent reporté de l'exercice antérieur, l'excédent de fonctionnement s'élève à 6 826 933,87€ soit une hausse de 4 682 472,75€ par rapport à 2014.

**C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- Les recettes d'investissement se sont élevées à 2 514 781,57€ auxquels s'ajoutent 2 053 969,55€ de restes à réaliser.

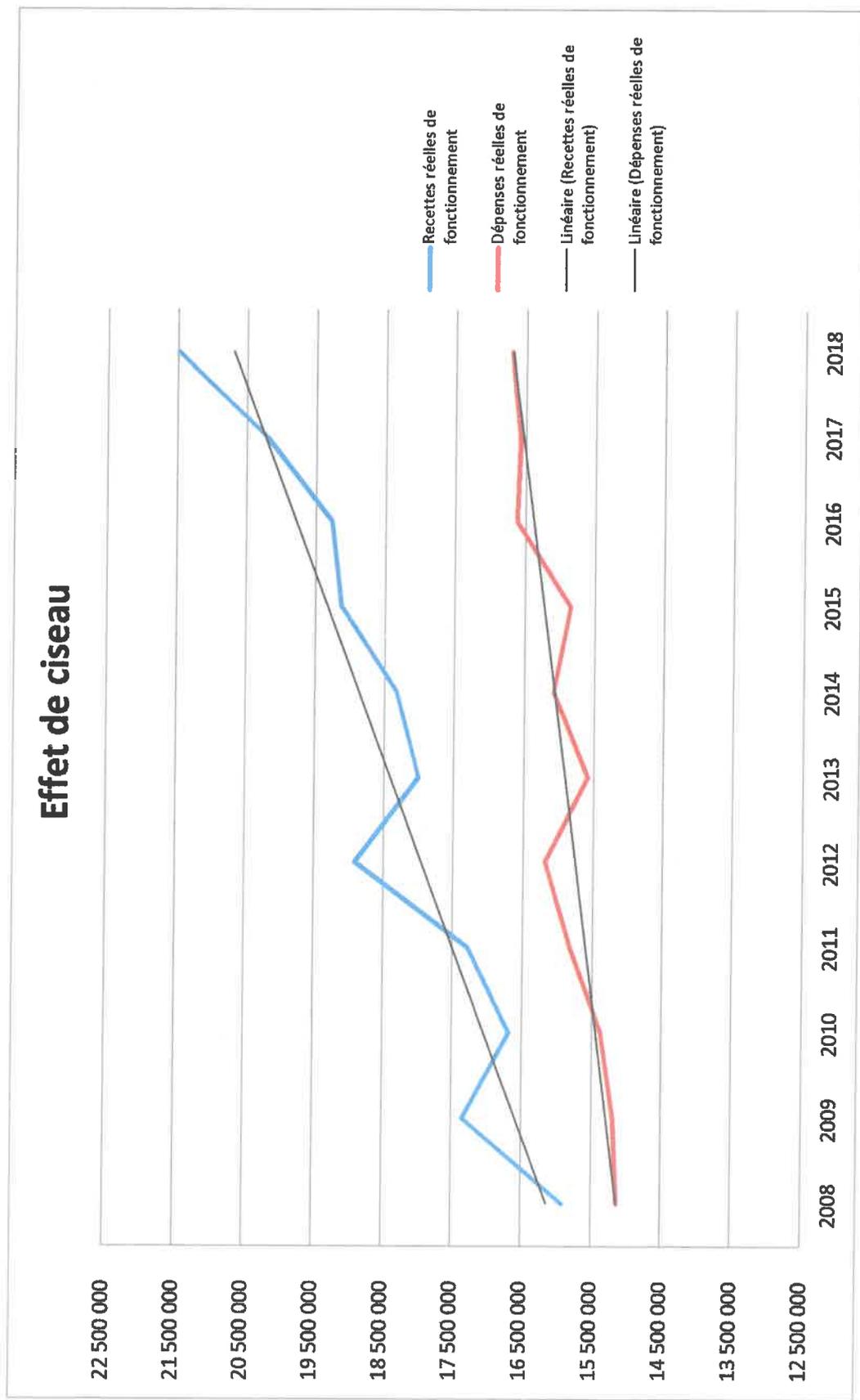
Recettes d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2017	Réalisé 2018	Restes à réaliser	Remarques
13-Subventions d'investissement	1 262 875,83 €	362 388,99€	2 053 969,55€	PTS (avance pour Matisse et Complexe Joliot Curie), FSIL pour salle Martel, subvention assainissement, subvention ANRU, amendes de police, subvention CSF.
16-Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	-	-	Compte tenu des moyens dégagés par la gestion communale et la recherche de subventions à la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2018.
21-Immobilisations corporelles	1 080,00 €	-	-	-
23-Immobilisation en cours	8 190,29 €	10 622,53€	-	Remboursements d'avances forfaitaires sur marchés de travaux (ancienne chapelle Foucaut)
10-Dotations, fonds divers et réserves	650 145,64 €	422 819,29€	-	Retrace la récupération de TVA (400 732,44€) dans le cadre du FCTVA ainsi que la perception de la taxe aménagement pour 22 086,85€
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	2 373 075,19 €	-	-	-
138-Autres subventions non transférables	7 501,26 €	-	-	-
165-Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00 €	2 100€	-	Il s'agit des cautions pour les badges de la crèche.
024-Produits de cession d'immobilisations	-	-	-	-
021-Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	5 613 714,55€	-	-
040-Opérations d'ordre en sections	1 790 882,66 €	1 716 850,76€	-	Enregistrent les dotations aux amortissements et aux provisions

**D - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à 5 376 818,70€ auxquels s'ajoutent 5 410 799,02€ de restes à réaliser.

Dépenses d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2017	Réalisé 2018	Restes à réaliser	Remarques
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	-	-	
20-Immobilisations incorporelles	104 819,67 €	62 086,72€	36 500€	Frais d'étude pour informatique, PLU, logiciel DCVTP, licence gofolio ...
204-Subventions d'équipements versées	211 364,00 €	282 295€	-	Comptabilise la contribution communale versée à la CAD pour le déficit de l'éco-quartier du Raquet
21-Immobilisations corporelles	516 174,67 €	988 208,31€	1 264 252,62€	Les principaux postes sont les véhicules (55 230 €) les travaux dans les bâtiments (275 000 €), les matériels et outils techniques (206 475€) et les travaux de voirie (217 000 €)
23-Immobilisations en cours	1 237 848,57 €	1 298 218,45€	61 789,40€	L'essentiel concerne les travaux pour la salle Rousseau (328 717 €), la salle Foucaut (581 536 €) et l'éclairage public.
Op 936-Rénovation Urbaine	702 713,69 €	1 377 517,76€	4 048 257€	Comptabilise les dépenses de rénovation urbaine.
10-Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	
16-Emprunts et dettes assimilées	1 265 957,17 €	1 368 492,46€	-	Constate le remboursement du capital des emprunts souscrits.
020-Dépenses imprévues	-	-	-	
040-Opérations d'ordre entre sections	6 405,20 €	-	-	

**E – L'EFFET CISEAU**



Pour rappel, cet indicateur était très préoccupant sur la période antérieure à 2014. On peut constater qu'il s'est amélioré notablement avec un écart significatif entre les courbes de recettes et de dépenses dont le risque de croisement sur la période antérieure avait conduit les services de l'État à placer la commune en réseau de vigilance financière en 2009 et 2010.

## F – L'ÉPARGNE

- Les épargnes brute et nette sont les soldes de gestion les plus utilisés car les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité. Il s'agit des ressources internes disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. De 2007 à 2012, l'épargne nette est restée négative amenant la Chambre Régionale des Comptes à conclure « la situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile. Si sa CAF brute permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est qu'apparente. Elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 million d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt. »

<b>Les niveaux d'épargne</b>	<b>Moyenne 2007-2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Epargne brute</b>	1 166 002 €	2 110 466 €	3 030 770 €	2 672 527 €	3 466 310 €	3 418 195 €
(épargne de gestion-charges financières)						
<b>Epargne nette</b>	-	880 205 €	1 700 770 €	1 370 280 €	2 201 603	2 049 702 €
(épargne brute-remboursement en capital de la dette)						

- En 2018, l'épargne de gestion (recettes – dépenses de gestion) reste à un niveau toujours élevé et record au regard de l'historique municipal à 3 802 943 €.
- Les ratios d'épargne enregistrent sur les dernières années une amélioration significative. C'est une excellente nouvelle car un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective. Il s'agit d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) mais aussi légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).
- L'évolution positive de l'épargne brute est importante car elle conditionne la capacité d'investissement de la ville. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et externes (subventions et emprunts). Par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important de 1 à 10.

- En 2015, 2016 et 2017, la commune a pu ainsi emprunter sans aucun souci avec à chaque fois un taux de réponse de 100 % des banques sollicitées à la différence de 2012 pour laquelle la CRC notait (page 16 sur 35) « l'impossibilité de mobiliser les emprunts en 2012 du fait de la réticence des huit banques consultées face à la situation financière fragile de la commune ».
- En 2018 même, la commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Il en sera de même en 2019 alors que, pourtant, la commune est en pic d'investissements. Ce non recours à l'emprunt est le résultat de l'amélioration des ratios d'épargne et de la recherche permanente de subventions.

## G - L'ENDETTEMENT

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de dette au 31 décembre	12 949 347 €	13 570 791 €	13 346 794 €	14 414 166 €	12 978 540 €	11 602 049 €	14 364 260 €	14 470 934 €	14 195 174 €	14 881 707 €	15 568 903,4 €	14 301 737 €
Annuité de dette	1 832 896 €	2 104 641 €	2 110 881 €	1 931 500 €	1 921 039 €	1 790 447 €	1 598 869 €	1 621 717 €	1 711 176 €	1 302 246 €	1 608 418 €	1 757 078 €
Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)	9,42	30,87	14,70	13,06	14,28	7,16	6,07	6,86	4,77	5,57	4,50	4,18
Taux d'endettement (Encours/RRF totales)-valeur cible <100% (2)	90,73 %	87,16 %	77%	86%	75%	61%	80,50 %	79%	74,20 %	77,20 %	76,16 %	66,54%
Encours/habitant (3)	767 ,14	803,96	790,69	853,82	778,28	709,82	633,28	896,14	824,78	932,32	986,31	905,12

(1) La capacité de désendettement mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Elle mesure la durée théorique du désendettement. Au-dessus de 10 ans, la situation est critique, ce qui fut le cas de 2008 à 2011 avec une moyenne de 14 ans. Avec un ratio inférieur à 5 ans, le chiffre 2018 est excellent.

(2) Les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement de 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Le ratio 2018 est largement inférieur à 70 % ce qui confirme qu'il reste des marges pour la commune.

(3) L'encours de dette par habitant s'élevé à 905,12€ par habitant pour Sin le Noble au 31 décembre 2018 et ce ratio est inférieur aux moyennes nationales en la matière (931€) malgré le recours à l'endettement auquel la commune a été contrainte pour le financement du projet de rénovation urbaine en 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

## H – CONCLUSION

La situation financière qui s'était améliorée de façon notable depuis 2014, a bien été stabilisée en 2018. Elle suit la tendance annoncée depuis 2015 conformément à l'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Excédent de fonctionnement, résultat global excédentaire, ratios d'épargne records, capacité de désendettement historique inférieure à 5 ans, confiance des banques, trésorerie, non recours à l'endettement en 2018 comme désormais également en 2019, ... Les éléments illustrant le redressement des finances communales et une gestion pilotée sont nombreux. Mais cette situation reste néanmoins fragile pour plusieurs raisons :

- Un très faible potentiel fiscal, qui classe la ville parmi les communes défavorisées. Ainsi le ratio produits des impositions directes / population n'est que de 350,70 € pour 567 en moyenne nationale de la strate soit un manque d'impôt de 3 414 295 €.
- Un contexte difficile pour toutes les communes et plus traumatisant pour notre ville déjà fragilisée avant la crise des finances locales.
- L'annonce de la fin de l'éligibilité de la commune à la Dotation Politique de la Ville avec sortie dégressive d'ici à 2020 de cette dotation dont l'attribution s'était élevée à 560 000 € en moyenne sur les 5 dernières années précèdent l'annonce de la sortie du dispositif. En 2018, le compte administratif comprend même une inscription de 783 762,79€ au titre de cette dotation du fait de la montée en puissance des investissements municipaux induite par le redressement des finances communales.
- Dans un contexte de hausse mécanique des charges, la baisse des dotations s'est poursuivie en 2018 avec 215 662,50 € de moins en 2018 par rapport à 2017.
- La réforme des emplois aidés depuis septembre 2017, date à laquelle la ville employait 49 salariés dans ce cadre (CAE ou contrats d'avenir) et percevait presque 500 000 € d'aides annuelles sans compter les exonérations de charges qui pourraient faire monter la note jusque 900 000 €.
- Les revalorisations de carrières des agents des catégories B et C de la fonction publique, les hausses du taux de la contribution des employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), ... ont contribué à une hausse mécanique des charges qui pèsent pour plus de deux tiers du budget de fonctionnement et donnent un coefficient de rigidité élevé du budget communal à 67,80 %.
- Un lourd programme de rénovation urbaine dont la Chambre Régionale des Comptes notait « la commune a initié cette opération lourde sans avoir la capacité financière pour assumer un tel projet, dont, par ailleurs, l'impact a été sous-évalué » ... « le portage financier des projets ANRU et RAQUET et la faiblesse de l'auto-financement se traduisent par une dégradation de la trésorerie et mettent en cause la capacité de la collectivité à faire face aux coûts de ses investissements » ... « En matière d'investissement, le financement de l'ANRU nécessite la mobilisation de 10 millions d'emprunt dans les 5 ans. Cette perspective est inquiétante dans un contexte d'augmentation des dépenses de fonctionnement et l'absence de dynamisme des recettes du même type ».

- Ce ne sont pas que les dépenses ANRU qui avaient été reportées mais presque tous les investissements. Face aux problèmes de gestion du mandat écoulé et une capacité d'autofinancement insuffisante pour rembourser sa dette en capital, la commune avait gelé ses investissements. La Chambre Régionale des Comptes notait « la situation financière a contraint la commune à réduire ses investissements qui ont accusé une forte baisse ». Cela induit des besoins de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la voirie, l'éclairage public, l'accessibilité, la rénovation thermique, l'informatique, la téléphonie ... qui ont constitué une dette grise colossale.
- L'amélioration notable de la situation financière de la commune aurait dû permettre d'aborder l'avenir avec plus de sérénité. Mais il y a désormais l'épée de DAMOCLES de la fin de l'éligibilité à la DPV. Il faut donc poursuivre les efforts et confirmer l'amélioration. Avec la perspective de la fin du programme de rénovation urbaine et l'inscription en 2018 des dernières dépenses en la matière, la ville aurait dû retrouver quelques marges à partir de 2019 mais la question de l'implication de la ville dans le nouveau plan de renouvellement urbain doit être posée.
- L'amélioration de l'excédent de fonctionnement est certes positive car elle permet de dégager des marges pour le financement des investissements jusque lors très marqués par la rénovation urbaine mais la disparition programmée de la DPV implique mécaniquement à terme un retour en arrière.
- Avec un niveau d'épargne maintenu à un niveau inédit et élevé, la ville a retrouvé une certaine sécurité sur son fonctionnement, mais aussi une capacité à investir. La capacité d'autofinancement de 1,7 million en 2015, de quasi 1,4 million en 2016, de 2,2 millions en 2017 est, en effet, de plus de 2 millions € en 2018. Pour rappel cette capacité était négative de 2007 à 2012 et son amélioration conséquente permet d'activer, le cas échéant, l'effet de levier de l'endettement.
- En effet, l'amélioration des ratios d'épargne entraîne une amélioration des ratios d'endettement, tous en-dessous des normes.
- Même si ces ratios, ainsi que la confiance retrouvée des banques, permettraient le recours à l'emprunt, ce dernier n'a pas été activé en 2018 dans le cadre de la volonté communale d'une gestion de la collectivité en bon père de famille. Ce sera vraisemblablement le cas également en 2019, ce qui permettra de désendetter la commune et d'offrir des marges de manœuvre pour le futur.
- Cette amélioration de la section de fonctionnement confirmée en 2018 par une 4<sup>ème</sup> année consécutive de bons résultats après 2015, 2016 et 2017 prouve une amélioration structurelle. La commune qui reste pauvre continuera d'affecter sa nouvelle capacité d'autofinancement au financement de la réalisation du stock de projets non réalisés par le passé faute de capacité d'autofinancement et à la poursuite du plan de rattrapage du retard accumulé en matière d'investissements (voiries, accessibilité, éclairage public, économie d'énergie, équipements, informatique, bâtiments, friches ...) entamé dès 2015.
- Conformément aux objectifs fixés début 2016, l'établissement d'un Plan Pluriannuel de Gestion pour la période 2016-2020 a été réalisé et ce dernier a permis d'estimer la capacité à autofinancer les investissements et de mesurer les leviers en matière de subventions ou d'emprunts. Cela a permis l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements désormais présentés chaque fin d'année lors du vote du budget, permettant de débiter l'année avec un budget adopté, un plan pluriannuel de gestion et un plan pluriannuel d'investissements.

- **La commune s'est ainsi dotée des outils de pilotage nécessaires à sa gestion optimale dans le cadre d'une vision politique à court, moyen et long termes permettant anticipation, prospective et sécurisation.**